

Procédures REPHY 2007 : description des zones à risque et des périodes à risque pour chacune des phycotoxines présentes sur le littoral français

- toxines lipophiles (incluant les toxines diarrhéiques ou DSP)
- toxines paralysantes (PSP)
- toxines amnésiantes (ASP)

Les **zones à risque** sont les zones qui ont été touchées au moins une fois par la présence de phycotoxines dans les coquillages à des concentrations supérieures au seuil de sécurité sanitaire, sur une période de référence définie comme étant les six dernières années d'observation.

La notion de zone à risque est définie pour une famille de phycotoxines : on parlera par exemple de zone à risque toxines lipophiles.

Les trois premiers tableaux ci-après détaillent les mois pour lesquels des toxicités ont été observées, par toxine, zone, coquillage, année et mois, sur les six dernières années (2001-2006), dans le cadre de la surveillance assurée par le REPHY.

Pour 2001 et 2002, tous les résultats positifs à 24 heures pour les toxines lipophiles ont été pris en compte.

Pour chacune des zones à risque, et pour une famille de toxines, la **période à risque** recouvre l'ensemble des mois concernés par la présence de ces toxines, selon les règles suivantes :

- pour PSP et ASP : la période à risque est égale à l'union des mois sur les six années,
- pour les toxines lipophiles : la période à risque est égale à l'union des mois sur les six années, pour ceux qui ont été concernés au moins deux fois par des toxicités, et incluant obligatoirement les mois concernés pour 2005 et 2006.

Les deux derniers tableaux récapitulent les zones à risque et les périodes à risque à considérer pour l'année 2007, pour les toxines lipophiles (4^{ème} tableau), puis pour les toxines PSP et ASP (5^{ème} tableau).

Seules les périodes à risque pour les toxines lipophiles sont prises en compte pour la surveillance systématique des coquillages. Les périodes à risque pour les toxines PSP et ASP sont décrites ici à titre indicatif.

Dans tous ces tableaux, les données de l'année 2006 sont provisoires, elles seront complétées en avril 2007.

Observations de toxines PSP (> seuil sanitaire) dans les coquillages, de 2001 à 2006

		2001			2002	2003						2004		2005	2006
		08	10	11	12	01	07	08	09	10	11	11	12		
035	Les Abers	huîtres												pas de PSP	pas de PSP
		moules													
077	Bassin d'Arcachon	moules													
087	Etang de Thau	huîtres													
		moules													
		palourdes													

Observations de toxines ASP (> seuil sanitaire) dans les coquillages, de 2001 à 2006 (résultats 2006 provisoires)

			2002	2003	2004			2005												2006											
			04		04	11	12	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	01	04	05	06	08	10	11	12				
010	Antifer	coquilles St Jacques		pas d'ASP																											
012	Baie de l'Orne	coquilles St Jacques																													
013	Courseulles - Port Bessin	coquilles St Jacques																													
037	Elorn	coquilles St Jacques																													
038	Aulne	coquilles St Jacques																													
040	Baie d'Audierne	donaces																													
041	Iles de Glénan	coquilles St Jacques palourdes roses																													
045	Rade de Lorient	moules																													
046	Baie d'Etel	coquilles St Jacques																													
048	Courreaux de Belle Ile	coquilles St Jacques																													
049	Baie de Quiberon	coquilles St Jacques																													
055	Plateau de la Recherche	coquilles St Jacques																													
081	Côte Audoise	moules																													
088	Côte Languedocienne	donaces moules																													
093	Côte Camarguaise	donaces																													
094	Golfe de Fos	donaces																													

Périodes à risque pour les toxines lipophiles, définies à titre provisoire pour l'année 2007

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
009 Fécamp - Etretat												
010 Antifer												
012 Baie de l'Orne												
013 Courseulles - Port Bessin												
036 Iroise												
038 Aulne												
039 Baie de Douarnenez												
040 Baie d'Audierne												
041 Iles de Glénan												
042 Bénodet												
043 Concarneau												
044 Aven, Belon et Laïta												
045 Rade de Lorient												
046 Baie d'Etel												
047 Rivière d'Etel												
048 Courreaux de Belle Ile												
049 Baie de Quiberon												
051 Rivière de Crach												
052 St Philibert-Le Breneguy												
055 Plateau de la Recherche												
057 Baie de Vilaine												
059 Traicts du Croisic												
060 Estuaire de la Loire												
065 Pertuis Breton												
077 Bassin d'Arcachon												
083 Etang de Salses-Leucate												
089 Etangs Palavasiens												
114 Etangs de Diana - Urbino												

■ gisements côtiers
 ■ gisements au large seulement

Ces périodes à risque sont à prendre en compte pour la surveillance systématique des toxines lipophiles, telle que définie dans le Cahier de Procédures et de Programmation REPHY 2006 (en cours de révision pour 2007).

Pour les gisements au large, ces périodes ne sont qu'indicatives, la surveillance étant de toute façon assurée systématiquement pendant les périodes de pêche.

Périodes à risque pour les toxines PSP et ASP, définies à titre provisoire pour l'année 2007

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
010 Antifer												
012 Baie de l'Orne												
013 Courseulles - Port Bessin												
035 Les Abers												
037 Elorn												
038 Aulne												
040 Baie d'Audierne												
041 Iles de Glénan												
045 Rade de Lorient												
046 Baie d'Etel												
048 Courreaux de Belle Ile												
049 Baie de Quiberon												
055 Plateau de la Recherche												
077 Bassin d'Arcachon												
081 Côte audoise												
087 Etang de Thau												
088 Côte languedocienne												
093 Côte camarguaise												
094 Golfe de Fos												

 PSP gisements côtiers

 ASP gisements côtiers

 ASP gisements au large seulement

Les périodes à risque PSP et ASP sont décrites ici à titre indicatif : elles ne sont pas à prendre en compte pour la surveillance systématique